

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01316 Numéro SIREN : 489 637 439 Nom ou dénomination : SAMSIC ASSISTANCE GUYANE
--

Ce dépôt a été enregistré le 16/10/2020 sous le numéro de dépôt 11052

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :SASU SAMSIC ASSISTANCE GUYANE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*12

Adresse de l'entreprise6 Rue CHATILLON 35510 CESSON-SEVIGNE

Durée de l'exercice précédent*12

Numéro SIRET*48963743900048

Néant☐*

					Exercice N clos le, 31122019		N-1 31122018			
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé(I)			AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
		Frais de développement *	CX		CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	16 577	AG	16 577			2 021	
		Fonds commercial (1)	AH		AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
		Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles	AL		AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO					
		Constructions	AP	8 150	AQ	8 150			116	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 110 312	AS	544 858	565 454		688 493	
		Autres immobilisations corporelles	AT	94 203	AU	69 438	24 765		32 331	
		Immobilisations en cours	AV		AW					
		Avances et acomptes	AX		AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
		Autres participations	CU		CV					
		Créances rattachées à des participations	BB	750 000	BC		750 000			
		Autres titres immobilisés	BD		BE					
		Prêts	BF		BG					
		Autres immobilisations financières*	BH		BI					
	TOTAL (II)			BJ	1 979 243	BK	639 023	1 340 219		722 963
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
		En cours de production de biens	BN		BO					
		En cours de production de services	BP		BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
		Marchandises	BT		BU					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	519 861	BY	95 955	423 905		638 106	
		Autres créances (3)	BZ	28 749	CA		28 749		69 285	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	169 921	CG		169 921		364 175		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	108	CI		108		10 983		
	TOTAL (III)	CJ	718 641	CK	95 955	622 685		1 082 550		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW								
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM								
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN								
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	2 697 884	1A	734 979	1 962 904		1 805 514	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :			Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise			SASU SAMSIC ASSISTANCE GUYANE		Néant ☐ *			
					Exercice N		Exercice N – 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 500)				DA	1 500	1 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)				DC			
	Réserve légale (3)				DD	150	150	
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/>)				DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="text" value="EJ"/>)				DG	303 953	183 909	
	Report à nouveau				DH	264	264	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	793 343	820 043	
	Subventions d'investissement				DJ			
	Provisions réglementées *				DK			
	TOTAL (I)				DL	1 099 211	1 005 867	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM		
		Avances conditionnées				DN		
TOTAL (II)				DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP			
	Provisions pour charges				DQ			
	TOTAL (III)				DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS			
	Autres emprunts obligataires				DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)				DV		50 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	287 741	422 644	
	Dettes fiscales et sociales				DY	192 070	234 812	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ			
	Autres dettes				EA	383 881	92 189	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB			
TOTAL (IV)				EC	863 693	799 646		
Ecart de conversion passif* (V)				ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	1 962 904	1 805 514		
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
				Ecart de réévaluation libre	1D			
				Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	863 693	749 646	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU SAMSIC ASSISTANCE GUYANE										Néant ☐ *	
			Exercice N						Exercice (N – 1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC				
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF				
		services *	FG	3 660 700	FH		FI	3 660 700	3 584 502		
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	3 660 700	FK		FL	3 660 700	3 584 502		
	Production stockée*						FM				
	Production immobilisée*						FN				
	Subventions d'exploitation						FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	9 138	24 677		
	Autres produits (1) (11)						FQ	12 640	153		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 682 479	3 609 333		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS			
Variation de stock (marchandises)*						FT					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	26 964	14 533			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV					
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	1 105 753	1 231 995			
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	18 370	7 699			
Salaires et traitements*						FY	876 351	909 883			
Charges sociales (10)						FZ	209 826	237 319			
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	– dotations aux amortissements*				GA	144 634	102 257		
			– dotations aux provisions*				GB				
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	7 396	11 044		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD			
Autres charges (12)						GE	165 287	144 069			
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 554 584	2 658 803			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 127 895	950 529			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	5 461	3 019		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN	277	676		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
	Total des produits financiers (V)						GP	5 739	3 695		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	1	213		
	Différences négatives de change						GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	1	213		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	5 737	3 481			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 133 633	954 011			

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU SAMSIC ASSISTANCE GUYANE</u>												Néant ☐ *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations								
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ			D8			D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	16 577		KE			KF			
CORPORELLES	Terrains						KG			KH			KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ			KK			KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM	8 150		KN			KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP			KQ			KR			
				Dont Composants	M3		KS	1 099 569		KT			KU	10 743		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KV	3 672		KW			KX			
				Installations générales, agencements, aménagements divers *			KY	55 084		KZ			LA			
		Matériel de transport*			LB	34 298		LC			LD	1 148				
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LE			LF			LG					
	Emballages récupérables et divers *			LH			LI			LJ						
	Immobilisations corporelles en cours						LK			LL			LM			
	Avances et acomptes						LN	1 200 775		LO			LP	11 891		
	TOTAL III															
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G			8M			8T			
		Autres participations					8U			8V			8W	750 000		
Autres titres immobilisés					1P			1R			1S					
Prêts et autres immobilisations financières					1T			1U			1V					
TOTAL IV					1Q			1R			1S	750 000				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	1 217 352		ØH			ØJ	761 891				
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence								
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN			CØ			DØ			D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO			LV	16 577		LW	16 577		1X			
CORPORELLES	Terrains			IP			LX			LY			LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ			MA			MB			MC			
		Sur sol d'autrui		IR			MD	8 150		ME			MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS			MG			MH			MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT			MJ	1 110 312		MK			ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU			MM	3 672		MN			MO		
		Matériel de transport			IV			MP	55 084		MQ			MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW			MS	35 446		MT			MU		
		Emballages récupérables et divers *			IX			MV			MW			MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY			MZ			NA			NB			
	Avances et acomptes			NC			ND			NE			NF			
	TOTAL III			IY			NG	1 212 666		NH	1 212 666		NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ			ØU			M7			ØW			
	Autres participations			IØ			ØX	750 000		ØY	750 000		ØZ			
	Autres titres immobilisés			I1			2B			2C			2D			
	Prêts et autres immobilisations financières			I2			2E			2F			2G			
	TOTAL IV			I3			NJ	750 000		NK	750 000		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4			ØK			ØL	1 979 243		ØM				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU SAMSIC ASSISTANCE GUYANE												Néant ☐ *							
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CY				EL				EM				EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II				PE	14 555			PF	2 021			PG				PH	16 577		
Terrains				PI				PJ				PK				PL			
Constructions	Sur sol propre			PM				PN				PO				PQ			
	Sur sol d'autrui			PR	8 033			PS	116			PT				PU	8 150		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV				PW				PX				PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	411 075			QA	133 782			QB				QC	544 858		
Autres	Inst. générales., agencements, aménagement divers			QD	367			QE	367			QF				QG	734		
	immobilisations corporelles	Matériel de transport			QH	42 593			QI	2 337			QJ				QK	44 931	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	17 762			QM	6 009			QN				QO	23 772			
Emballages récupérables et divers			QP				QR				QS				QT				
TOTAL III				QU	479 833			QV	142 613			QW				QX	622 446		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				ØN	494 389			ØP	144 634			ØQ				ØR	639 023		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																	
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6					
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1					
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6					
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4					
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2					
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9					
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7					
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5					
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3					
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1					
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8					
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL							NM							NO			
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV					
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW					Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY					Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C																			
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9					Z8				
Primes de remboursement des obligations										SP					SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SASU SAMSIC ASSISTANCE GUYANE**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisa- tions financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { – d'exploitation – financières – exceptionnelles		UE	UF	UH	
		UG			
		UJ			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SASU SAMSIC ASSISTANCE GUYANE</u>										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1			A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL	750 000		UM			UN	750 000	
	Prêts (1) (2)				UP			UR			US		
	Autres immobilisations financières				UT			UV			UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	87 906				87 906			
	Autres créances clients				UX	431 954		431 954					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* <u>UO</u>)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY	3 349		3 349					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	7 122		7 122					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC	2 321		2 321					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	15 956		15 956					
	Charges constatées d'avance				VS	108		108					
TOTAUX					VT	1 298 719		VU	460 812		VV	837 906	
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG									
	à plus d'1 an à l'origine			VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	287 741		287 741						
Personnel et comptes rattachés				8C	90 160		90 160						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	81 522		81 522						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW									
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	20 387		20 387						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI	360 609		360 609						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	23 272		23 272						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX					VY	863 693		VZ	863 693				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	50 000		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SASU SAMSIC ASSISTANCE GUYANE										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122019	
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	793 343
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE		XE	220	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	220			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		XW	7 500	
	Amendes et pénalités			WJ	7 500	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											I7	332 790
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %							I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							WN		
											WO		
											XR		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)													
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)			SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)			SW		WQ		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)			SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3		
										TOTAL I	WR	1 133 853	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WH		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A						WW			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										XB		
											I6		
											WZ		
											XA		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY		
	Majoration d'amortissement*										XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)			K9		Entreprises nouvelles 44 sexies			L2		XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)			L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)			K3			
Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)			ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)			1F					
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)			PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)			X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite			YH		YG		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)			YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)			YC				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)			YB		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)			YD				
						Créance déagée par le report en arrière de déficit			ZI				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)										XI	1 133 853		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN	1 133 853	XO	

Désignation de l'entreprise SASU SAMSIC ASSISTANCE GUYANE			Néant ☐ *			
I. SUIVI DES DÉFICITS						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4			
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5			
Déficits reportables (différence K4-K5)			K6			
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ			
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK			
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	(12 269)		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT						
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *						
			8X		8Y	
			8Z		9A	
			9B		9C	
Provisions pour dépréciation *						
			9D		9E	
			9F		9G	
			9H		9J	
Charges à payer						
			9K		9L	
			9M		9N	
			9P		9R	
			9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN		YO	
			↓		↓	
			ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU SAMSIC ASSISTANCE GUYANE															Néant ☐ *							
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			0C	264			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { – Réserve légale – Autres réserves		ZB											
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			0D	820 043				ZD	120 043												
	Prélèvements sur les réserves			0E					ZE	700 000												
				0F					ZF													
	TOTAL I			0F	820 307				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZG	264										
										ZH	820 307											
RENSEIGNEMENTS DIVERS															Exercice N :		Exercice N – 1 :					
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit–bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit–bail			J7				)	YQ													
	– Engagements de crédit–bail immobilier								YR													
	– Effets portés à l'escompte et non échus								YS													
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous–traitance								YT	823 940		914 286										
	– Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois			J8	67 871			)	XQ	95 324		111 968										
	– Personnel extérieur à l'entreprise								YU	46 760		31 113										
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	18 350		21 896										
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV													
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES				)	ST	121 376		152 731										
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	1 105 753		1 231 995										
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	3 872		2 120										
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS				)	9Z	14 497		5 579										
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	18 370		7 699										
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée								YY													
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ													
DIVERS	– Montant brut des salaires *								0B	883 224												
	– Montant de la plus–value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								0S													
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	1.00 %		1.47 %										
	– Numéro du centre de gestion agréé *			XP						– Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR						
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG													
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies								RH													
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA	1 133 853			Plus-values à 15%	JK			Plus-values à 0%	JL									
								Plus-values à 19%	JM			Imputations	JC									
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD				Plus-values à 15%	JN			Plus-values à 0%	JO									
								Plus-values à 19%	JP			Imputations	JF									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	4	0	3	2	2	7	7	9	6	0	0	0	4

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SASU SAMSIC ASSISTANCE GUYANE

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente ⑦			Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
					19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SASU SAMSIC ASSISTANCE GUYANE

Néant

X *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶		Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶		Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷=❷+❸+❹-❺-❻
		À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺	
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SASU SAMSIC ASSISTANCE GUYANE				Néant ☒ *			
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés {	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°,6°,7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SASU SAMSIC ASSISTANCE GUYANE																		Néant ☐		*																			
Exercice ouvert le : 01012019 et clos le : 31122019																		Durée en nombre de mois		12																			
DECLARATION DES EFFECTIFS																																							
Effectifs moyens du personnel																		YP	32.00																				
Dont apprentis																		YF																					
Dont handicapés																		YG																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale																		RL																					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																																							
I		Chiffre d'affaires de référence CVAE																																					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises																		OA	3 660 700																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés																		OK																					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante																		OL																					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges																		OT																					
TOTAL 1																		OX	3 660 700																				
II		Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)																		OH	12 640																				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation																		OE																					
Subventions d'exploitation reçues																		OF																					
Variation positive des stocks																		OD																					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée																		OI																					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation																		XT																					
TOTAL 2																		OM	12 640																				
III		Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																					
Achats																		ON	54 684																				
Variation négative des stocks																		OQ																					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances																		OR	991 340																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.																		OS	985																				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée																		OZ																					
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)																		OW	165 287																				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée																		OU																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois																		O9																					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante																		OY																					
TOTAL 3																		OJ	1 212 298																				
IV		Valeur ajoutée produite																																					
Calcul de la Valeur Ajoutée																		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG	2 461 042																		
V		Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																																					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)																		SA	2 461 042																				
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																																							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.																																							
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE																		EV	X																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)																		GX	3 660 700																				
Effectifs au sens de la CVAE																		EY	32.00																				
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)																		HX	1 685 222 754																				
Période de référence																		GY	0	1	/	0	1	/	2	0	1	9	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	1	9
Date de cessation																		HR			/			/															

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

11

(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE

31122019

N° SIRET

48963743900048

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU SAMSIC ASSISTANCE GUYANE

ADRESSE (voie)

6 Rue CHATILLON

CODE POSTAL

35510

VILLE

CESSON - SEVIGNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entrepriseP11

Nombre total de parts ou d'actions correspondantesP31 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entrepriseP2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantesP4

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SARL

Dénomination

SAMSIC ASSISTANCE

N° SIREN (si société établie en France)

500277975

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

1 000

Adresse :

N°

6

Voie

av. PROF A. LEMIERRE

Code Postal

75020

Commune

PARIS 20E

Pays

FRA

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1

(1)

Néant

X

*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE31122019N° SIRET48963743900048

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISESASU SAMSIC ASSISTANCE GUYANE

ADRESSE (voie)6 Rue CHATILLON

CODE POSTAL35510VILLECESSON - SEVIGNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISEP50

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détention

Adresse : N° Voie

Code PostalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détention

Adresse : N° Voie

Code PostalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détention

Adresse : N° Voie

Code PostalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détention

Adresse : N° Voie

Code PostalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détention

Adresse : N° Voie

Code PostalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détention

Adresse : N° Voie

Code PostalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détention

Adresse : N° Voie

Code PostalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détention

Adresse : N° Voie

Code PostalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détention

Adresse : N° Voie

Code PostalCommunePays

Cegid Group

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAMSIC ASSISTANCE GUYANE
Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 1 500 euros
Siège social : 6, rue de Châtillon, La Rigourdière
35510 CESSON-SEVIGNE
489 637 439 RCS RENNES
(ci-après la « Société »)

I - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019
SOUmise A L'ASSOCIE UNIQUE PAR LE PRESIDENT

Nous vous proposons, après avoir constaté l'existence de sommes distribuables composées de :

Autres réserves	303 953 euros
Report à nouveau	264 euros
Résultat 2019	793 343 euros
=====	
Total des sommes distribuables	1 097 560 euros

de les affecter de la manière suivante :

En distribution de dividendes à hauteur de.....	750 000 euros
Le solde en « Autres Réserves », soit.....	43 343 euros
=====	
Total égal au résultat de l'exercice soit	793 343 euros

De sorte que le poste « Report à nouveau » serait ainsi porté de 303 952 euros à 347 296 euros après affectation. Nous vous prions de bien vouloir approuver cette affectation.

Par ailleurs, nous vous demandons de constater pour autant que de besoin que, conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, les montants des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT	DIVIDENDE ELIGIBLE A L'ABATTEMENT
2018	/	700 000 €
2017	/	500 000 €
2016	/	450 000 €

II - DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019
PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE LE 30 SEPTEMBRE 2020

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter de la manière suivante le bénéfice de l'exercice 2019 s'élevant à 793 343 euros :

- En distribution de dividendes à hauteur de.....	750 000 euros
- Le solde en « Autres Réserves », soit.....	43 343 euros
=====	
Total égal au résultat de l'exercice soit	793 343 euros

De sorte que le compte « Autres Réserves » est porté de 303 952 euros à 347 296 euros après affectation.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associé unique constate en tant que de besoin, que les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices sont les suivants :

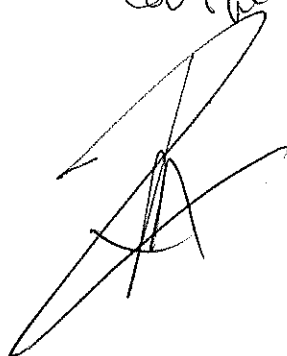
EXERCICE	DIVIDENDE NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT	DIVIDENDE ELIGIBLE A L'ABATTEMENT
2018	/	700 000 €
2017	/	500 000 €
2016	/	450 000 €

A CESSON-SEVIGNE (35).
Le 30/09/2020,

Associé Unique

La société SAMSIC ASSISTANCE
M. Guy ROULLEAU
ès qualités
"Certifié exact"

Carthage es cad





**KPMG Entreprises
Haute Bretagne**
Parc Edonia - Bâtiment S
Rue de la Terre Victoria
CS 46806
35768 Saint Grégoire Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 23 46 34 00
Télécopie : +33 (0)2 23 46 34 61 ou 63
Site internet : www.kpmg.fr

Samsic Assistance Guyane S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
Samsic Assistance Guyane S.A.S.
La Rigourdière - 6 rue de Châtillon - 35510 CESSON-SEVIGNE
Ce rapport contient 22 pages
Référence : OR/DLM/CL/BC/334



**KPMG Entreprises
Haute Bretagne**
Parc Edonia - Bâtiment S
Rue de la Terre Victoria
CS 46806
35768 Saint Grégoire Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 23 46 34 00
Télécopie : +33 (0)2 23 46 34 61 ou 63
Site internet : www.kpmg.fr

Samsic Assistance Guyane S.A.S.

Siège social : La Rigourdière - 6 rue de Châtillon - 35510 CESSON-SEVIGNE
Capital social : €1.1 500

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Associé unique de la société Samsic Assistance Guyane S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Samsic Assistance Guyane S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président, le 15 mai 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Grégoire, le 4 septembre 2020

KPMG Entreprises

Olivier Rousseau
Associé

1.BILAN

1.1. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	16 577	16 577		2 021
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	8 150	8 150		117
Installations techniques, mat. et outillage	1 110 313	544 858	565 454	688 494
Autres immobilisations corporelles	94 204	69 439	24 765	32 332
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations	750 000		750 000	
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	1 979 243	639 024	1 340 220	722 963
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	519 861	95 956	423 905	638 106
Autres créances	28 750		28 750	69 285
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	169 922		169 922	364 176
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	108		108	10 983
ACTIF CIRCULANT	718 641	95 956	622 685	1 082 551
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 697 885	734 980	1 962 905	1 805 514

1.2. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
Capital social ou individuel (dont versé : 1 500)	1 500	1 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	150	150
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)	303 953	183 910
Report à nouveau	264	264
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	793 344	820 043
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	1 099 211	1 005 868
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)		50 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	287 742	422 644
Dettes fiscales et sociales	192 070	234 813
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	383 882	92 189
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	863 694	799 646
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 962 905	1 805 514

2.COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	France	Exercice 2019 Exportation	Total	Exercice 2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	3 660 701		3 660 701	3 584 503
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	3 660 701		3 660 701	3 584 503
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			9 138	24 677
Autres produits			12 640	153
PRODUITS D'EXPLOITATION			3 682 480	3 609 333
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			26 964	14 533
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 105 753	1 231 996
Impôts, taxes et versements assimilés			18 370	7 700
Salaires et traitements			876 351	909 884
Charges sociales			209 826	237 319
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			144 635	102 257
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			7 396	11 045
Dotations aux provisions				
Autres charges			165 288	144 070
CHARGES D'EXPLOITATION			2 554 584	2 658 803
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 127 896	950 530
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			5 739	3 695
Produits financiers de participations			5 462	3 019
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			278	676
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			1	214
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			1	214
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			5 738	3 482
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			1 133 634	954 011
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES			7 500	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			7 500	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-7 500	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			332 790	133 968
TOTAL DES PRODUITS			3 688 219	3 613 028
TOTAL DES CHARGES			2 894 875	2 792 985
BENEFICE OU PERTE			793 344	820 043

3.FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

La société n'a pas connu d'évènements majeurs au cours de l'exercice.

4.EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de son activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et du manque de visibilité concernant le redémarrage de l'activité économique, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

5. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03), modifié par le Règlement n°2016-07 du 04 novembre 2016.

La société applique depuis le 1er janvier 2016 les dispositions du règlement ANC 2015-06, relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés.

5.1. IMMOBILISATIONS

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

5.1.1. Immobilisations incorporelles :

- Fonds de commerce :

Ils comprennent tous les éléments incorporels permettant d'exercer l'activité de la société et son développement.

La société applique depuis le 1er janvier 2016 les dispositions du règlement ANC 2015-06, relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés.

Les éléments du fonds commercial, ont une durée d'utilisation non limitée et à ce titre, ne sont pas amortis. Ils font l'objet de test de dépréciation à chaque clôture, qui consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur actuelle. La valeur actuelle des fonds est appréciée sur la base de données internes et correspond à l'estimation des flux nets de trésorerie actualisés attendus de l'actif.

Si la valeur actuelle de l'actif ainsi déterminée devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les dépréciations comptabilisées sur le fonds commercial ne sont jamais reprises

- Logiciels :

Les logiciels sont évalués au coût historique, ils font l'objet d'un amortissement sur 3 ans.

5.1.2. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements sont calculés suivant la durée d'utilisation prévue.
Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire).

Immobilisations corporelles	Amort pour dépréciation	Amort fiscalement pratiqués
Constructions	5 % L	5 % L
Installations techniques, mat.outillage	25 % L	25 % L
Install. générales agencés, aménagés	10 % L	10 % L
Matériel de transport	16.66 % L	16.66 % L
Matériel de bureau et informatique	25 % L	25 % L
Mobilier	14.29 % L	14.29 % L

5.1.3. Immobilisations financières :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres est déterminée en fonction des prévisions d'activité de la société à 5 ans et de ses dettes financières nettes, par exception certaines sociétés sont évaluées en valeur liquidative.

Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les prêts consentis à la société mère sont rémunérés à hauteur du taux maximum déductible annuel.

Les autres immobilisations financières sont composées de dépôts et cautionnements. Les dépôts et cautionnements sont enregistrés sur la base des montants payés.

5.2. STOCKS

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition suivant la méthode premier entré, premier sorti.

5.3. CREANCES CLIENTS

Les créances clients hors groupe sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, par voie de provision lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

La règle pratiquée pour le calcul est la provision de 50% pour les créances en procédure d'injonction de payer et de 100% pour celles en procédures collectives.

Le risque sur les autres créances est quant à lui calculé comme suit :

Nombre de jours de retard	Taux de provision
90 à 180 jours	5 %
180 à 270 jours	10%
270 à 360 jours	30%
360 à 720 jours	60%
Plus de 720 jours	100%



5.4. PROVISIONS POUR RISQUES

Les provisions sont estimées au cas par cas selon les données juridiques en notre possession, en concertation avec nos avocats conseils et nos services juridiques.

5.5. Transactions entreprises liées

Les transactions effectuées avec les entreprises liées, sont conclues à des conditions normales de marché.

5.6. Intégration fiscale

La société a opté pour le régime de l'intégration fiscale au sein du groupe SAMSIC.
Le principe retenu est celui de la neutralité par lequel la société constate dans ces comptes une charge ou un produit analogue à celui qu'elle devrait constater si elle n'avait pas été intégrée.

6. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

6.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

6.1.1. Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Augmentation Réévaluation	Virements corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2019
Frais d'établissement et de développement (1)					
Autres postes d'immobilisation incorporelles	16 577				16 577
Total 1 Incorporelles	16 577	0	0	0	16 577
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui	8 150				8 150
Constructions installations, agencements.....					
Installations générales et agencements	3 673				3 673
Installations techniques, matériels et outillages	1 099 570	10 743			1 110 313
Matériel de transport	55 084				55 084
Matériel de bureau et informatique, mobilier	34 299	1 148			35 447
Emballages récupérables et divers					
Total 2 Corporelles (2)	1 200 776	11 891	0	0	1 212 667
Immobilisations corporelles en cours					
Acomptes					
TOTAL	1 217 353	11 891	0	0	1 229 244

(1) Les frais d'établissement contiennent le cas échéant les frais de constitution de la société.

(2) Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisés par la société pour les besoins de son activité.

6.1.2. Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2019
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	14 556	2 021		16 577
Total 1	14 556	2 021	0	16 577
Terrains				
Constructions	8 034	117		8 150
Installations générales et agencements	367	367		735
Installations techniques, matériels et outillages	411 076	133 782		544 858
Matériel de transport	42 593	2 338		44 931
Matériel de bureau informatique, mobilier	17 763	6 010		23 773
Emballages récupérables et divers				
Total 2	479 833	142 614	0	622 447
TOTAL	494 389	144 635	0	639 024

6.2. Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2018	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute au 31/12/2019	Provision	Valeur Nette au 31/12/2019
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations		750 000		750 000		750 000
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL	0	750 000	0	750 000		750 000

6.3. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 1 298 719 € en valeur brute au 31/12/2019 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	750 000	0	750 000
Créances rattachées à des participations	750 000		750 000
Prêts			
Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT :	548 718	460 811	87 907
Clients	431 954	431 954	
Clients douteux	87 907		87 907
Personnel et comptes rattachés	3 349	3 349	
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses	7 123	7 123	
Groupe et associés	2 321	2 321	
Débiteurs divers	15 956	15 956	
Charges constatées d'avance	108	108	
TOTAL	1 298 718	460 811	837 907
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

7. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

7.1. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveaux	Résultat	Subvention Provisions règl.	Capitaux propres
Solde au 31/12/2018	1 500		184 060	264	820 043		1 005 867
Affectation de résultat			120 043		-120 043		0
Dividendes					-700 000		-700 000
Augmentation de capital							0
Résultat de l'année					793 344	0	793 344
Solde au 31/12/2019	1 500	0	304 103	264	793 344	0	1 099 211
Nombre de titres	1000						
Valeur nominal	1.5						

7.2. Etat des provisions

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Au 31/12/2019
Provisions pour litige prud'homal				
Provisions pour amendes pénalité				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
Total provision risques et charges	0	0	0	0
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations				
Provisions autres immos financières				
Provisions sur stocks et encours				
Provisions sur comptes clients	95 826	7 396	7 266	95 956
Autres provisions pour dépréciation				
Total provision pour dépréciation	95 826	7 396	7 266	95 956
Total général	95 826	7 396	7 266	95 956
<i>Dotations et reprises exploitations</i>		7 396	7 266	
<i>Dotations et reprises financières</i>				
<i>Dotations et reprises exceptionnelles</i>				

7.3. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	287 742	287 742		
Personnel et comptes rattachés	90 161	90 161		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	81 522	81 522		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	20 387	20 387		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	360 609	360 609		
Autres dettes	23 272	23 272		
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	863 693	863 693	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	50 000			

8. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

8.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Natures des produits en K€	Exercice 2019	Exercice 2018	Variation %
Prestations services contrats	2 872.52	2 696.41	6.53%
Prestations services FAE	- 3.65	- 5.35	-31.78%
Prestations services FRET	791.83	893.44	-11.37%
Total	3 660.70	3 584.50	2.13%

8.2. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 5 738 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
PRODUITS FINANCIERS	5 739	3 695
Produits financiers de participations	5 462	3 019
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	278	676
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	1	214
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1	214
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	5 738	3 482

8.3. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de -7 500 € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 500	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 500	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-7 500	

Détail du résultat exceptionnel :

Nature des charges	Montant	Compte
Amendes et pénalités	7 500	67120000
Total	7 500	

Nature des produits	Montant	Compte
Total	-	

8.4. Impôt sur les bénéfices

8.4.1. Répartition de l'impôt sur les bénéfices

La société SAMSIC ASSISTANCE GUYANE est membre d'un Groupe d'intégration fiscale ayant pour société mère, la société SAMSIC .

Rubriques	Résultat av impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant avant impôt	1 133 634	-336494	797 140
Résultat exceptionnel à court terme	-7 500		-7 500
Résultat exceptionnel à long terme			0
Participation salarié			0
Crédit d'impôt		3704	3704
	1 126 134	-332790	793 344

L'impôt dû relatif aux résultats courant et exceptionnel a été calculé en multipliant le taux effectif d'imposition par les résultats courants et exceptionnels comptables, corrigé des réintégrations et déductions fiscales des charges courantes et exceptionnelles.

8.4.2. Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Exercice 2019		
Bénéfice comptable de l'exercice		793 344
1. Réintégrations fiscales		340 510
2. Déductions fiscales		
Détermination du résultat fiscal	BENEFICE	DEFICIT
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	1 133 854	
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		
RESULTAT FISCAL	1 133 854	

9. INFORMATIONS DIVERSES

9.1. Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2019, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

	Hommes	Femmes	Total
Cadres	-	1.00	1.00
Agents de maîtrise, techniciens et employés	6.41	2.71	9.12
Ouvriers	16.81	5.30	22.11
TOTAL	23.22	9.01	32.23

9.2. Identité de la société mère consolidante

Les comptes de la société mère sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale au taux de **90.77%** dans les comptes de la société **SAS FOR-BZH – 3 MAIL FRANCOIS MITTERRAND – 35000 RENNES**

9.3. Liste des filiales et des participations**9.3.1. Filiales (plus de 50%)**

Dénomination	Capital Capitaux propres	Chiffre d'affaires Résultat	Q.P.détenue Divid. Encai.	Val. Brute des titres Val. nettes des titres	Val. Brute des créances Val. nettes des créances

9.3.2. Participations (de 10 à 50%)

Dénomination	Capital Capitaux propres	Chiffre d'affaires Résultat	Q.P.détenue Divid. Encai.	Val. Brute des titres Val. nettes des titres	Val. Brute des créances Val. nettes des créances

9.3.3. Autres titres

Dénomination	Capital Capitaux propres	Chiffre d'affaires Résultat	Q.P.détenue Divid. Encai.	Val. Brute des titres Val. nettes des titres	Val. Brute des créances Val. nettes des créances

9.4. Engagements hors bilans

9.4.1. Engagements financiers donnés

Engagements donnés	Total
Cautions	-
garanties financières	-
	-

9.4.2. Engagements financiers reçus

	Total
Cautions	-
garanties financières	-
Affecturage	-
	-

9.4.3. Engagements sur le personnel

	Total
Nombres d'heures de CPF	
Engagement retraite	11 997